Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2024 Publication : 26/04/2024



CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Par les présentes, Loire Forez agglomération, 17 boulevard de la Préfecture 42600 Montbrison Représentée par son Président, Christophe BAZILE

Accepte la demande de location formulée par
M./Mme/Raison sociale: Les vandonneurs du plateau Casaclece Adresse: Route de Craponne 13500 ST Victor/Arlance
Adresse: Route de Cranomie 13500 ST Victor/Arlance
Téléphone: 6647523703
Courriel: Lando 43000 @ somail. com / rando 43. Fr
Représenté par M./Mme Ticher Jean Varie

Il est entendu que Loire Forez proposera en location :

- Salle hors sac du col de la loge

Dates et horaires de la manifestation :

- Le dimanche 19 mai 2024

Objet de la réservation :

Au prix total de : 200€ par jour sous réserve de matériel manquants ou détériorés. En cas de dégradation du matériel, celui sera facturé par LFa.

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur des salles dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Le Locataire a obligation de fournir, annexée au présent contrat, une attestation d'assurance. Le Règlement intérieur des salles, annexé au présent contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

Fait à Montbrison, le 16/4/26, en deux exemplaires,

Pour le locataire,

Signature et mention « lu et approuvé »

Pour Loire Forez agglomération,